

Témoignage : La gestion des déchets verts

Guillaume LAZARIN, Directeur du Pôle
Environnement, Communauté de Communes
Alpes Provence Verdon

Service de **P**révention, de **R**éduction et
d'**É**limination des **D**échets

Communauté de **C**ommunes **A**lpes **P**rovence **V**erdon

*Forum du Réseau Rural Régional
Atelier économie circulaire
27 juin 2023*

Sommaire :

1. Présentation de la CCAPV
2. Présentation du service de prévention, de réduction et d'élimination des déchets
3. Une gestion des déchets verts innovante et vertueuse

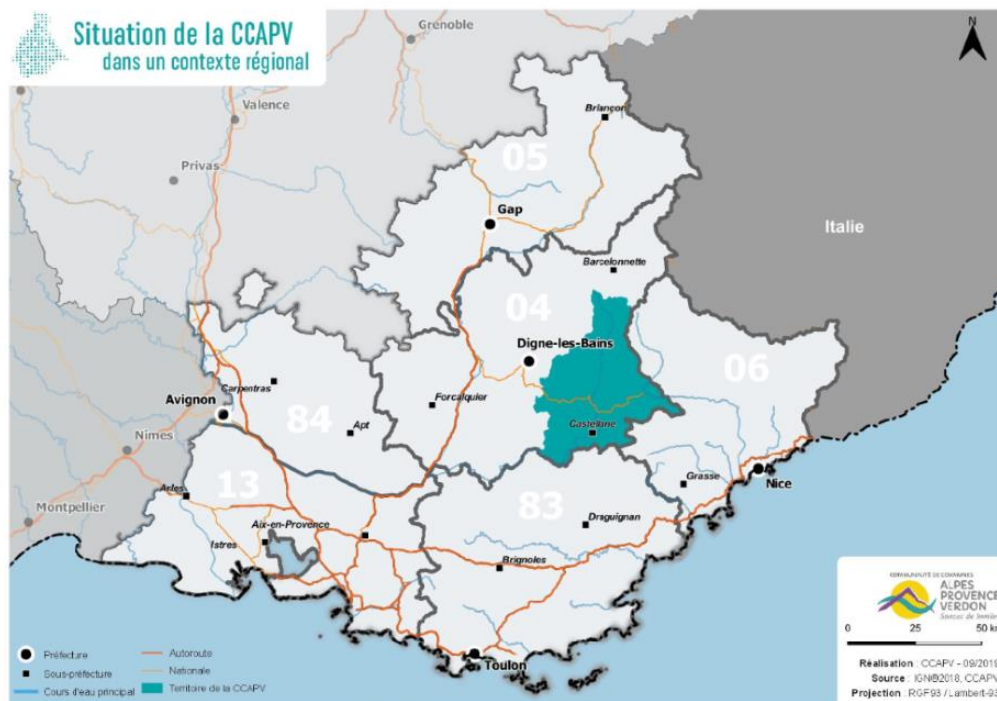


1/ Présentation de la CCAPV





Plan de situation

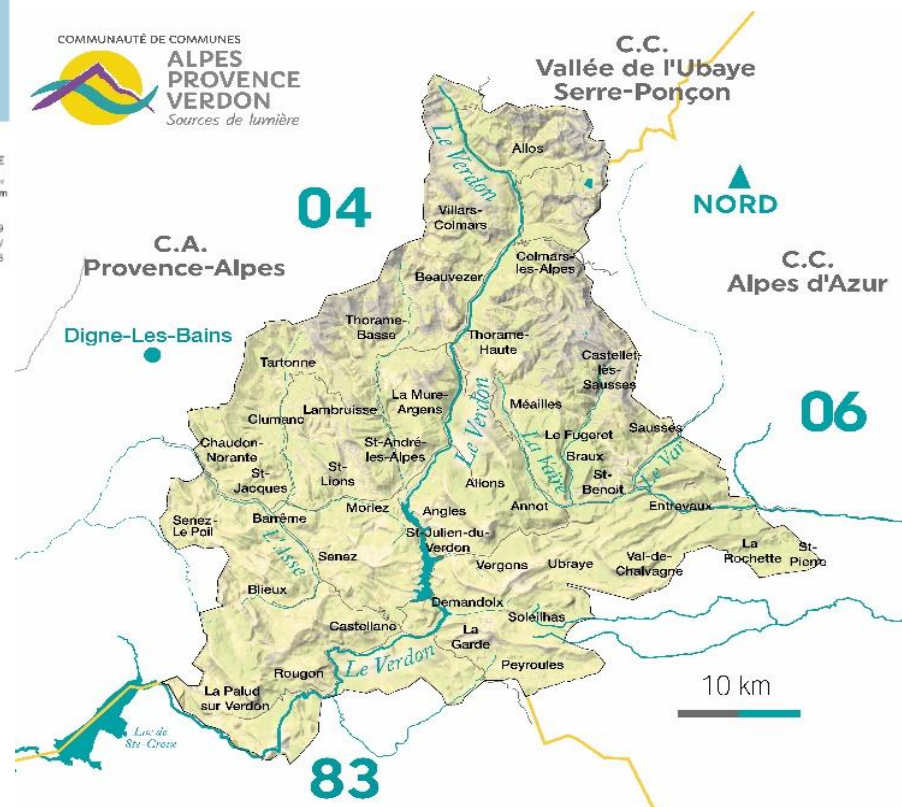


- Création le 1^{er} janvier 2017
- Regroupe 41 communes suite à la fusion de 5 intercommunalités
- Population INSEE : 11655 habitants

Forte attractivité touristique :

- Période estivale sur le secteur du Verdon et son grand canyon
- Période hivernale sur le secteur du Haut Verdon avec ses stations de sports d'hiver

= Population estimées à 50 000 résidents sur ces périodes



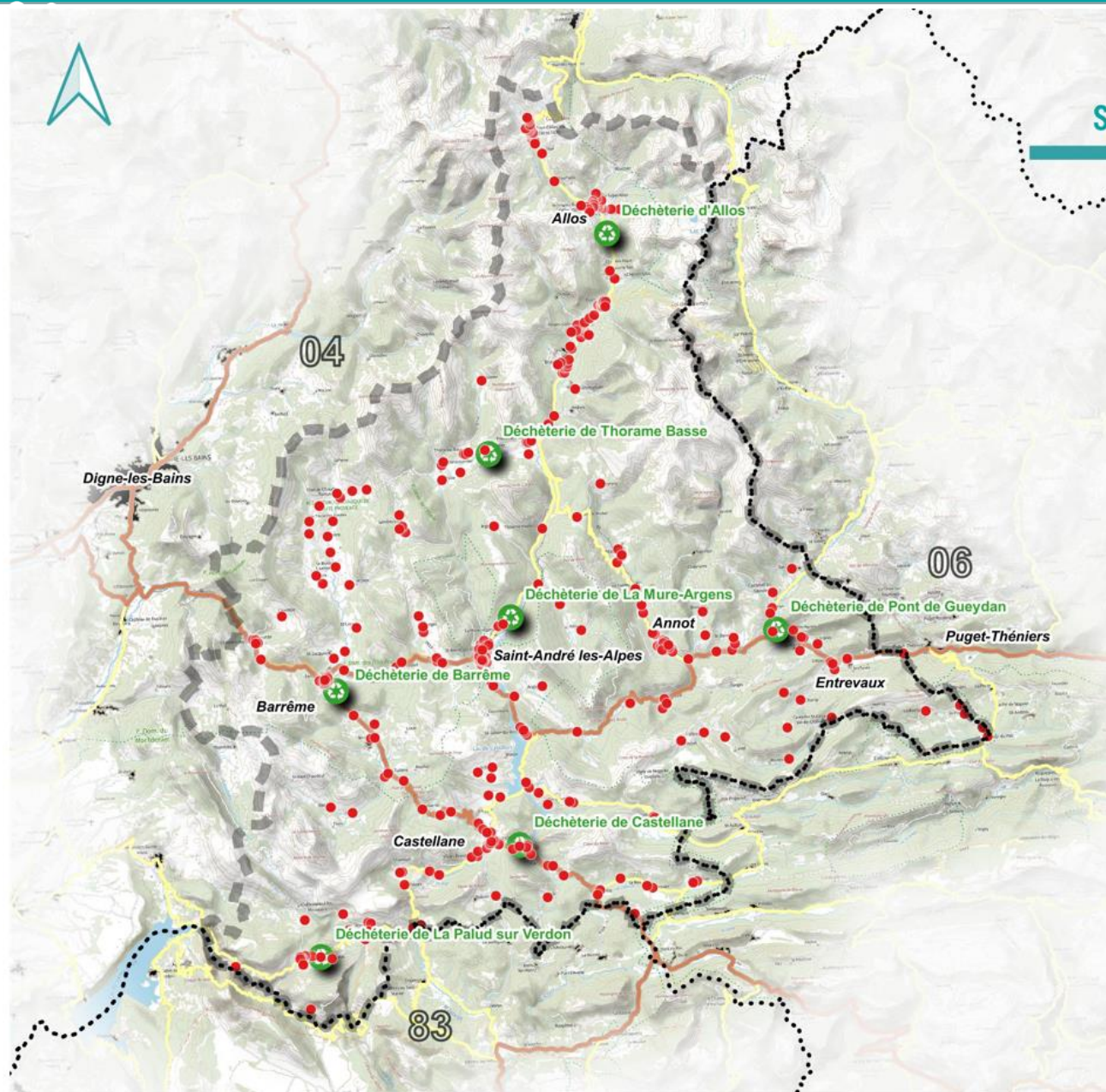
2/ Présentation du service de prévention, de réduction et d'élimination des déchets





Compétences déchets

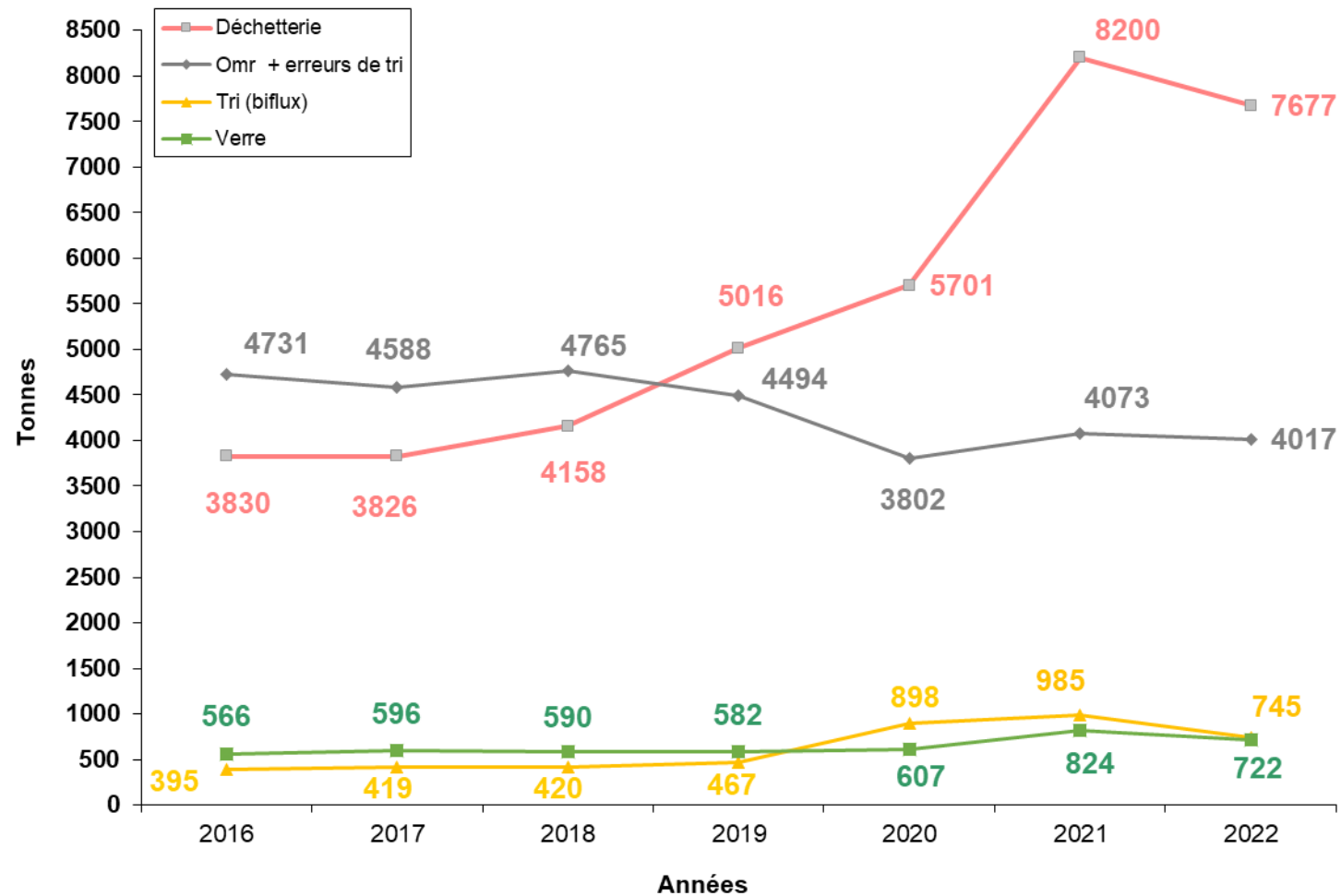
Collecte des déchets sur le territoire de la CCAPV



- Point d'Apport Volontaire (PAV)
- Déchetterie
- CCAPV
- Limite départementale

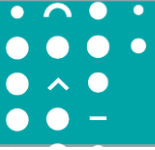
- ECT 1^{er}/04/2019
- Collecte verticale intégrale
- PAV : Biflux + Omr+ Verre

Evolution du tonnage global par flux de déchets collectés par le service Déchets de la CCAPV depuis 2016



3/ Une gestion des déchets verts innovante et vertueuse





Contexte initial (2018)

avant l'expérimentation de la valorisation agricole des déchets verts



Mode de gestion initial des déchets verts par la CCAPV :

- Collecte en déchetteries : professionnels et particuliers, sans limite d'apport
- Evacuation par un prestataire vers site de traitement

Actions de prévention des déchets verts initiales :

- compostage domestique : plus de 1000 composteurs domestiques avaient été distribués et ce chiffre ne cesse de progresser d'année en année
- mise à disposition gratuite de broyeurs à végétaux par le Sydevom: faciliter la valorisation sur place des déchets verts et réduire le recours au brûlage

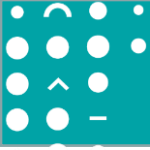
Constat:

Malgré ces actions de prévention, force est de constater que :

- les déchetteries restent un exutoire privilégié pour les particuliers et les professionnels produisant des déchets verts ;
- le recours au brûlage des déchets verts est encore une pratique très répandue;

Objectifs de l'expérimentation :

- Proposer une solution de gestion cohérente, écologique et locale en privilégiant un retour au sol dans le cadre d'un circuit court
- Réduire – voire supprimer le recours au brûlage des déchets verts grâce à une solution de gestion cohérente en déchetteries
- Répondre aux augmentations de quantités de déchets verts collectés dans les déchetteries en maîtrisant le coût
- Accompagner les agriculteurs dans l'utilisation d'amendements organiques d'origine locale en complément des effluents d'élevage ou en substitution des engrais minéraux de synthèse



❖ Protocole mis en œuvre :

- ❖ **2017** : étude de faisabilité de la valorisation agricole des déchets verts réalisée par la Chambre d'Agriculture 04 à la demande de la CCAPV
- ❖ **Fin 2017 - 2018** : candidature à l'AAP ADEME/REGION « Prévention et gestion des déchets verts en PACA » + délai d'instruction
- ❖ **2019** : Démarrage de l'expérimentation pour 2 années
 - ❖ Mission d'accompagnement confiée à la Chambre d'Agriculture 04, dans la suite logique de l'étude de faisabilité
 - ❖ Démarchage des premiers agriculteurs par la Chambre d'Agriculture 04 : la sélection s'est faite au rythme des retours favorables des agriculteurs. Les premiers arrivés ont été les premiers conventionnés dans un objectif de 1 agriculteur/déchetterie
 - ❖ Printemps 2019 : première campagne de broyage des déchets verts apportés en déchetteries sur site
 - ❖ Evacuation par les 6 agriculteurs volontaires ayant intégré l'expérimentation
 - ❖ Compostage ou co-compostage en bord de champ
 - ❖ Epandage selon plan d'épandage établi par la Chambre d'agriculture
 - ❖ Tout au long de l'expérimentation : animation par la CA04 et analyses physico-chimiques du broyat, du fumier et du compost



Mode de gestion actuel

Déchets verts bruts collectés
6 déchetteries
Environ 2 000 tonnes / an



Broyage via prestataire
2 campagnes / an (printemps et automne)



Valorisation en amendement organique dans
l'agriculture locale après compostage en bord
de champ par l'exploitant agricole

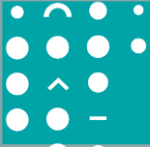


Mise à disposition de broyat auprès des usagers des
déchettes pour utilisation en paillage ou comme
structurant pour compostage domestique



Utilisation du broyat comme
structurant dans les site de
compostage partagé





Moyens humains nécessaires :

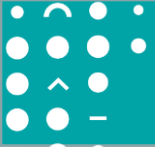
- Responsabilité des gardiens de déchetteries pour s'assurer de l'absence d'indésirables dans les déchets verts avant le broyage
- Convention de partenariat avec chaque agriculteur volontaire qui fixe les engagements, responsabilités et obligations de chacun
- Animation et accompagnement de l'opération auprès des agriculteurs par la Chambre d'Agriculture 04
- Pilotage de l'ensemble du projet par le Directeur du pôle Environnement de la collectivité

Moyens techniques nécessaires :

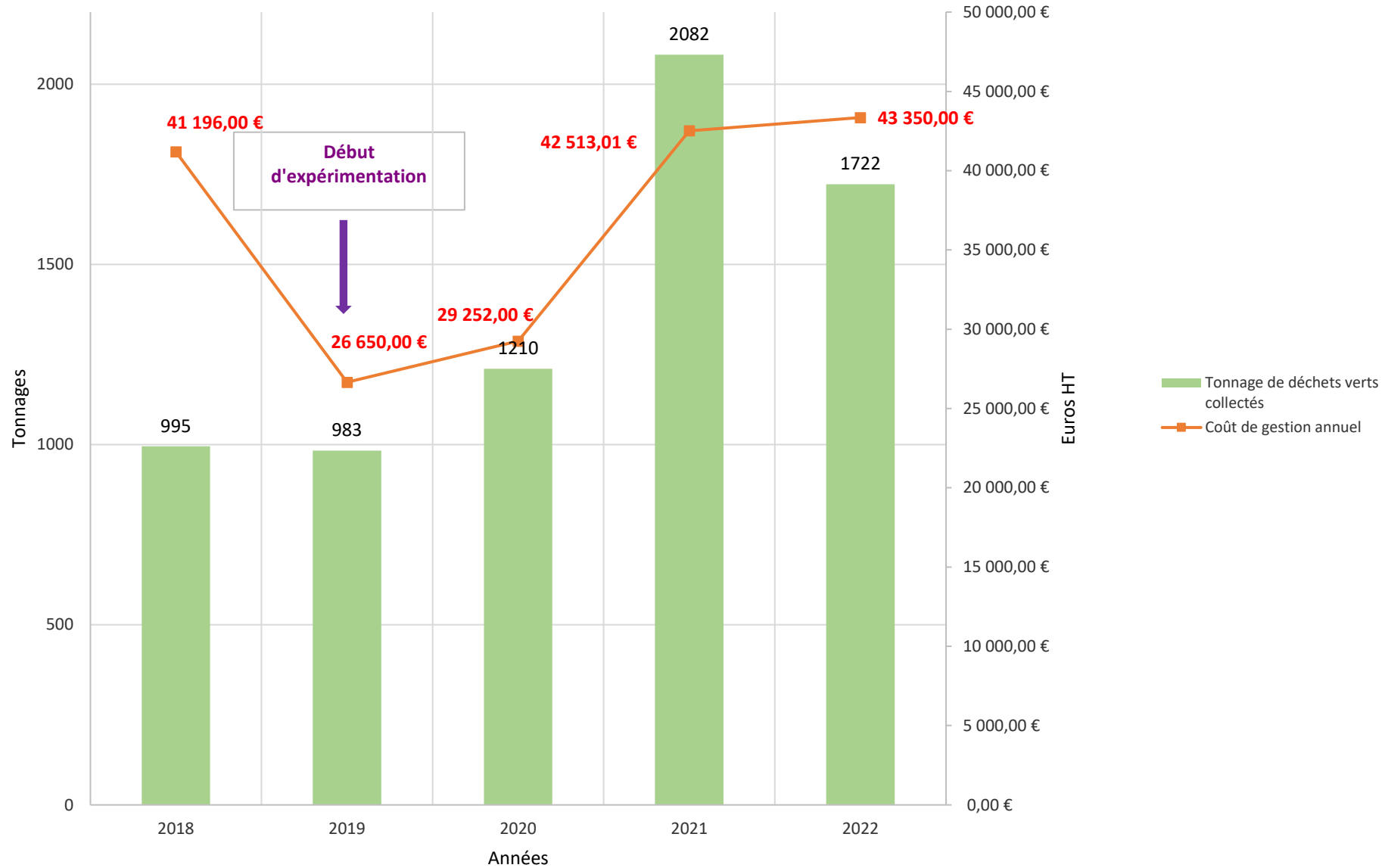
- 6 plateformes de broyage des déchets verts (Allos, Barrême, Castellane, La Mure Argens, Pont de Gueydan, Thorame Basse)
- Appel à un prestataire pour assurer un broyage et un criblage de qualité deux fois par an
- Analyses physico-chimiques du broyat distribué aux agriculteurs afin de mieux connaître ce produit et de s'assurer qu'il ne contient pas de substances indésirables

Partenaires mobilisés :

- La Chambre d'Agriculture 04 pour le suivi, le conseil et l'accompagnement des agriculteurs
- Région Sud PACA et l'ADEME en tant que partenaires financiers



Evolution du coût de gestion et des tonnages de déchets verts collectés



Difficultés rencontrées :

- Changement de prestataire car la qualité du broyat s'est dégradée
- Dénonciation d'une convention car l'agriculteur n'a pas respecté les engagements

Aspects positifs :

- 100% du gisement collecté en déchetteries valorisé dans l'agriculture
- Des agriculteurs volontaires placés sur liste d'attente par manque de broyat
- Les analyses chimiques confirment la qualité du broyat

Recommandations éventuelles :

- L'absence d'indésirables dans les déchets verts est primordiale
- Le respect de la granulométrie du broyat est primordial pour un bon compostage
- Le partenariat avec la Chambre d'agriculture a été essentiel en permettant de créer des relations entre deux mondes qui ne travaillent pas ensemble habituellement : le monde agricole et la communauté de communes

Volonté d'aller plus loin :

- Intégration en 2023 d'un maraîcher en agriculture bio
- Mise en œuvre d'un suivi de la qualité agronomique des parcelles sur long terme pour vérifier l'intérêt de l'amendement avec du compost de déchets verts

Vidéo disponible sur la chaîne Youtube de la CA04

<https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=nGNDHpIR56Y>

Gérer les déchets verts en circuit court, c'est possible !



La Communauté de communes Alpes Provence Verdon a mis en place un circuit de valorisation de ses déchets verts avec les agriculteurs de son territoire.

La Communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) s'est adressée en 2017 à la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence car elle souhaitait valoriser les broyats de déchets verts du territoire en partenariat avec des agriculteurs locaux pour faire du compostage en pur ou du cocompostage avec fumier. Pour cela la chambre d'agriculture a effectué une étude technique pour une mise en place de l'expérimentation l'année suivante. Cette étude a consisté en l'identification des agriculteurs intéressés, la réalisation d'une étude du potentiel de valorisation du déchet vert sur les exploitations, l'analyse du broyat et du compost, le suivi des opérations d'enlèvement de broyat, de compostage et les épandages, et enfin en un retour d'expérience auprès de la communauté de communes. Le bilan de l'étude a révélé que les agriculteurs locaux étaient dans l'ensemble favorables à cette initiative et qu'ils avaient besoin d'un broyat de qualité. Pour cela il fallait sélectionner un prestataire de qualité avec du matériel adapté. Le retour d'expérience met en évidence la nécessité d'un suivi des opérations d'évacuation du broyat et d'épandage. Une fois l'opération lancée la chambre d'agriculture a réalisé pour chaque agriculteur qui a conventionné avec la CCAPV un « mini plan d'épandage ». Depuis le

lancement de nouveaux agriculteurs ont été intégrés au dispositif. La qualité du broyat était au centre de toutes les attentions avec des fluctuations selon les années. Elle est fortement dépendante du matériel utilisé (granulométrie fine) mais aussi de la qualité des apports sur les déchetteries (absence d'indésirables). En 2021, la collectivité a passé un nouveau marché qui a abouti à un changement de prestataire. Une vigilance accrue est aussi nécessaire sur les délais d'enlèvement des broyats ; la place étant souvent limitée sur les déchetteries. Pour faciliter cela, depuis 2022, les agriculteurs ont la possibilité d'accéder aux déchetteries en dehors des horaires d'ouverture pour fluidifier l'évacuation du broyat. Depuis 2019, 100 % des déchets verts sont récupérés par les agriculteurs. Pour tout savoir sur ce projet de valorisation des déchets verts, Valobiom, une vidéo est disponible sur la chaîne Youtube de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence.

Contact CA04 : Nicolas Milesi,
Tél : 07 84 29 94 34 ou
nmilesi@ahp.chambagri.fr et
Jean-Philippe Roux, Tél. : 06 33 38 28 12
ou jproux@ahp.chambagri.fr